#### SEANCE DU VENDREDI 13 AVRIL 2012

L'an deux mil douze le treize avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude LAMPE, maire.

<u>Présents</u>: DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, RONSEAUX Jean-Noël, LEVEAUX Philippe, MICHEL Jean, CULEUX Xavier, CARRE Pierre, PROLA Thierry, MAZZINI Grégoire.

Absents: LESUEUR Jacky donne pouvoir à MICHEL Jean.

#### 1 - DELIBERATIONS.

#### n° 10 - Vote des 4 taxes.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012.

#### Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2012, à savoir :

- taxe d'habitation	17,36 %	produit	64 718 €
- taxe foncière (bâti)	19,50 %	produit	39 449 €
- taxe foncière (non bâti)	17,82 %	produit	3 101 €
- CFE	13,87 %	produit	1 193 €

Soit un produit fiscal attendu de 108 461 €.

#### n° 11 - Subventions 2012.

#### Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de verser les subventions sur l'année 2012 aux associations suivantes :

- A.D.M.R	500 €
- Comité des fêtes	2 800 €
- Courcelles de France	110 €
- Pompiers de Muizon	100 €
- Foot de Muizon	100 €
- Veslardannes	60 €
- 8 villages	9 000 €

- Marpa 100 € 6 voix pour 4 abstentions

Charge le Maire de procéder aux versements des subventions suscitées.

### n° 12 - Modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne-

#### Vesle.

#### Le conseil municipal,

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales,

**Vu l'arrêté** préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District de Gueux en Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2006 portant modification des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire,

**Vu la délibération** n° 20/2012 en date du 29 mars 2012 de la Communauté de Communes Champagne-Vesle décidant d'ajouter à son article 4 de ses statuts (objet et compétences à titre facultatif) la compétence suivante :

création de zones de développement éolien

#### Après en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne-Vesle conformément à sa délibération n° 20/2012.

APPROUVE en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

# n° 13 - Elections d'un second titulaire délégué et second titulaire suppléant à la Communauté de Communes Champagne-Vesle.

#### Le Maire informe le conseil municipal,

Vu la délibération n° 4/2008 du 16 mars 2008,

**Vu** le dernier chiffre officiel de la population qui fait apparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2012 une population municipal de 315 habitants,

Conformément à l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes Champagne-Vesle, notre commune doit être représentée au sein de la communauté de communes par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Le Conseil Municipal procède à l'élection du second délégué titulaire du second délégué suppléant.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Monsieur Patrick DAHLEM est proclamé élu délégué titulaire ayant obtenu la majorité absolue,

Monsieur Gérald MABILE est proclamé élu délégué suppléant ayant obtenu la majorité absolue.

## 2 - ETAT DES LIEUX VOIRIES ET RESEAUX DIVERS DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE DU 5 AVRIL DERNIER.

Les différentes dégradations suivantes ont été constatées. Elles devraient être réparées avant la reprise des voies par la commune, mais cela doit encore être discuté :

Le premier poteau d'éclairage public au bas de la rue St Vincent à remplacer.

Environ 150 pavés descellés dans le caniveau central des rues.

Quatre tronçons de buse béton en haut de la rue St Vincent à retirer.

Deux éléments de bordure de caniveau près du terrain de jeu, face aux chambres d'hôtes de Valérie CULEUX, détériorés.

Il manque également une lettre d'accord du Syndicat des Eaux sur la mise en place des compteurs d'eau. Jean-Claude LAMPE va contacter Jean-Marie MASSONOT à ce sujet.

#### 3 - PLAN LOCAL D'URBANISME.

Le conseil municipal a décidé que seuls les différents points suivants devront être abordés dans l'élaboration du P.L.U. :

- Corriger les anomalies des zones NAc dans les espaces boisés à conserver (zone des Hauts Balais).
- Mettre des conditions pour les futures constructions et divers aménagements pour les zones UCa UCb sur Sapicourt et NAb et NAa sur Courcelles.
- Les zone NC et ND ne seront pas modifiées.